

Compte-rendu de la séance du 27 janvier 2015

Séance du : 27 janvier 2015

Date de convocation : 20 janvier 2015

Date d'affichage : 28 janvier 2015

Assistaient à la séance : Mmes ACQUAIRE, CLEENEWERCK, WALTON
Mrs ACQUAIRE, REMOISSONNET, ZIENTEK B, ZIENTEK S., VANDEPUTTE,
PARANT, FROISSART, LEFEVRE, DEVENDEVILLE, ROUSSEAU

Absent excusé: M FENOT

Absent : M BEAUVOIS

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers représentés : 13

Secrétaire de séance : Mme WALTON

INFORMATIONS DIVERSES

- M le Maire informe le conseil municipal qu'il a pris rendez-vous à la sous-préfecture pour le chemin de la fontaine Dollez qui est abîmé par le propriétaire de l'un des étangs (il y a nécessité de dresser un PV demandant la remise en état) et pour le problème de l'association Festiv'Athies qui n'est toujours pas dissoute (Un courrier recommandé a été envoyé mais est resté sans réponse à ce jour)
- Tour de Picardie : le départ de l'une des étapes devrait se faire depuis Athies mais une commission doit venir vérifier si l'organisation est possible.
- Une partie du chemin du marais des vignes a été remis en état.
- 85 peupliers sont à abattre ainsi que des grisards à la fontaine Dollez et chemin sous la ville. L'entreprise Nobécourt de Brie a été retenue : elle propose 5330€ pour les peupliers et 24€ du m³ de grisard et 4€ la tonne pour le bois de trituration.
- Vente de bois de chauffage sur pied dans le marais exclusivement aux habitants d'Athies, le conseil municipal fixe le prix à 1€ le stère.

DELIBERATION : INDEMNITES DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR

Monsieur le Maire informe les conseillers que, suite au renouvellement des conseillers municipaux, il convient de prendre une délibération pour préciser les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil au comptable du trésor public.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82,213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'état,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Décide :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Monsieur Stéphane MATHIEU, Receveur Municipal
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires

TAXES D'AMENAGEMENT

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L. 331-14 ;

Considérant que l'article précité prévoit que les communes peuvent fixer des taux différents dans une fourchette comprise entre 1% et 5%, selon les aménagements à réaliser, par secteurs de leur territoire ;

Le conseil municipal décide :

- d'instituer sur toute la commune d'ATHIES un taux de 1.5% ;
- d'afficher cette délibération en mairie d'ATHIES

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible. Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption

DELIBERATION : DROIT DE PREEMPTION COMMUNAL

Monsieur le Maire présente aux conseillers l'intérêt d'instaurer un droit de préemption urbain dans la commune d'Athies, notamment depuis que la commune dispose d'un PLU.

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L210-1, L211-1 et suivants, R211-1 et suivants et L300-1,

Vu la loi SRU qui économise la densification des espaces urbains et une utilisation économe des espaces naturels,

Considérant que l'article L211-1 du code de l'urbanisme offre la possibilité aux collectivités dotées d'un plan local d'urbanisme approuvé d'instituer un droit de préemption urbain sur tout ou partie des zones U et AU délimitées par le PLU,

Considérant qu'en l'application de l'article L210-1 du code de l'urbanisme, le droit de préemption peut être instauré en vue de réaliser les actions ou opérations d'aménagement d'intérêt général mentionnées à l'article L300-1 du code de l'urbanisme, à savoir :

- La mise en place d'un projet urbain
- La mise en œuvre d'une politique locale de l'habitat
- L'organisation du maintien, de l'extension ou de l'accueil des activités économiques
- La lutte contre l'insalubrité
- Le renouvellement urbain
- La sauvegarde ou la mise en valeur du patrimoine bâti ou non bâti
- La constitution de réserves foncières en vue de permettre la réalisation des actions ou opérations d'aménagement précitées.

Considérant que la commune doit pouvoir réaliser tout équipement collectif nécessaire au fonctionnement harmonieux communal et susceptible de répondre aux besoins des administrés,

Considérant que la commune doit pouvoir engager toute opération d'aménagement favorisant un accroissement de la densité, un renouvellement urbain, une amélioration des fonctions urbaines, des conditions de dessertes, une amélioration paysagère,

Considérant que la commune doit pouvoir favoriser les activités économiques de façon à répondre aux besoins de la population, à la création d'emplois et au renforcement de la qualité de vie,

Monsieur le Maire propose d'instaurer le droit de préemption urbain simple sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) délimitées par le Plan Local d'Urbanisme en vigueur, au profit de la commune d'ATHIES.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'UNANIMITE :

DECIDE d'instituer un droit de préemption urbain simple (DPU) selon les dispositions de l'article L211-4 du code de l'urbanisme sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) définies dans le PLU.

DONNE délégation à Monsieur le Maire pour exercer, en tant que besoin, le droit de préemption urbain conformément à l'article L2122-22 du code des collectivités territoriales et précise que les articles L2122-17 et L2122-19 sont applicables.

DELIBERATION : DETR (DOTATIONS D'EQUIPEMENT DES TERERITOIRES RURAUX)

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet d'agrandissement et mise en conformité (accessibilité) des locaux administratifs (secrétariat et agence postale) de la mairie.

Pour un montant de travaux estimé à 75 307.53€ HT

Correspondant aux devis présentés par la société RIPERT et ZIENTEK

APRES EN AVOIR DELIBERE

L'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R et arrête le plan de financement suivant :

Subvention Etat DETR : 30% soit 22 592.25 HT

Subvention Conseil Général : 15% (plafonné à 8 800€)

Part revenant au maître d'ouvrage : (*dont TVA*)

- Emprunt : 0€
- Fonds propre : 43 915.28 €

QUESTIONS DIVERSES

Néant.

Fin de séance à 20h00.

Signatures

Compte-rendu de la séance du 10 février 2015

Date de convocation : 3 février 2015

Date d'affichage : 12 février 2015

Présidence : M. ACQUAIRE

Assistaient à la séance : Mmes WALTON, ACQUAIRE, CLEENWERCK
Mrs ACQUAIRE, ZIENTEK B., PARANT, FROISSART, LEFEVRE, DEVENDEVILLE,
VANDEPUTTE, ROUSSEAU, FENOT, BEAUVOIS,

Absents excusés: M. ZIENTEK S, REMOISSONNET (Proc à M. BEAUVOIS)

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers représentés : 14

Secrétaire de séance : Mme WALTON

INFORMATIONS DIVERSES

- Lecture du compte-rendu de la séance du 27 janvier 2015 et adoption.
- Le Procès-Verbal pour la remise en état du chemin de la Fontaine Dollez a été envoyé.
- Association Festiv'Athies : malgré plusieurs demandes (PV d'assemblée générale, comptes, etc), les documents parvenus en mairie sont insuffisants (pas de détails dans les comptes, 3 personnes uniquement présentes à l'AG, AG tenue à Huis-Clos ...). Un nouveau courrier en LR/AR sera envoyé dans la semaine, avec un délai de réponse. A défaut de retour ou en cas d'irrégularité, des poursuites pourront être engagées.
- Le départ du Tour de Picardie se fera à ATHIES le 17 mai 2015 (confirmation officielle).
- Monsieur Jean-Paul VARRIER sera présent les mercredis jusque fin août 2015, pour la remise en état de la BCD, en vue de la location du logement du rez-de-chaussée.
- Un emploi TIG sera bientôt présent, pour 105 heures. Il travaillera principalement au cimetière.

DELIBERATION : DEMANDE DE SUVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante le projet d'agrandissement et mise en conformité (accessibilité) des locaux administratifs (secrétariat et agence postale) de la mairie.

Pour un montant de travaux estimé à 75 307.53€ HT

Correspondant aux devis présentés par la société RIPERT et ZIENTEK

Après en avoir délibéré, les membres décident à l'unanimité d'effectuer 3 demandes de subventions supplémentaires :

- Enveloppe Parlementaire
- Réserve Sénatoriale
- Dispositif IDEAL

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – COMPTE DE GESTION 2014

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le compte administratif et le compte de gestion 2014 :

Dépenses de Fonctionnement : 288 456.71€
Recettes de Fonctionnement : 310 565.17€
Report N-1 Excédent de Fonctionnement : 109 817.17€

Dépenses d'Investissement : 131 967.15€
Recettes d'Investissement : 0.00€
Report N-1 Excédent d'Investissement : 84 456.92

TOTAL CUMULE :

DEPENSES : 420 423.86€
RECETTES : 504 839.26€

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire s'étant retiré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité le compte administratif 2014 et le compte de gestion 2014, identiques dans les écritures.

AFFECTATION DE RESULTAT

Après en avoir délibéré et suite à l'approbation du compte administratif 2014, les membres du conseil décident à l'unanimité des reports suivants pour le budget prévisionnel 2015 :

Excédent de Fonctionnement = 84 415.40 euros
Compte 1068 = 47 510.23 euros

QUESTIONS DIVERSES

Néant.

Fin de séance à 20h30.

Signatures

Compte-rendu de la séance du 10 mars 2015

Date de convocation : 3 mars 2015

Date d'affichage : 12 mars 2015

Présidence : M. ACQUAIRE

Assistaient à la séance : Mmes WALTON, ACQUAIRE, CLEENWERCK
Mrs ACQUAIRE, ZIENTEK B., ZIENTEK S, FROISSART, LEFEVRE, DEVENDEVILLE,
VANDEPUTTE, ROUSSEAU, FENOT, BEAUVOIS,

Absents excusés: M. PARANT (Procurator à M. VANDEPUTTE)

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers représentés : 14

Secrétaire de séance : Mme WALTON

INFORMATIONS DIVERSES

- Lecture du compte-rendu de la séance du 10 février 2015 et adoption.
- Remise en état du chemin de la Fontaine Dollez : M. Placet s'en charge dès que possible.
- Tubage de la cheminée du logement BCD : 1090.00€ TTC, Ets Lefebvre (accord).
- Remise en état du Chemin sous la Ville : 960.00€ TTC, Ets Coyot (accord).
- Démission de Monsieur Pascal REMOISSONNET (pour raisons personnelles).
- Assurances des véhicules : devis établi chez Axa Vandeputte (Péronne), moins cher que les AMP : Monsieur le Maire se charge des formalités.

FISCALITE DIRECTE LOCALE

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité de fixer les taux d'imposition des 4 taxes directes locales pour 2015 comme suit (**aucune augmentation communale**) :

Taxe d'habitation : 15.32

Taxe foncière (bâti) : 10.57

Taxe foncière (non bâti) : 16.34

CFE : 16.63

TARIFS DE LA SALLE POLYVALENTE

Les conseillers adoptent à l'unanimité la grille tarifaire suivante :

| | Habitants d'Athies | Extérieurs |
|---------------------------------|--------------------|------------|
| Du lundi au vendredi la journée | 100.00€ | 140.00€ |
| Le week end | 160.00€ | 250.00€ |
| Location lave-vaisselle | 25.00€ | 25.00€ |
| Electricité | 0.23€/kw | 0.23€/kw |
| Caution | 120.00€ | 120.00€ |
| Arrhes | 80.00€ | 80.00€ |

DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTITUTE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS HAMOIS AU PROFIT DE LA COMMUNE D'ATHIES

Le conseil municipal décide de solliciter la communauté de communes du Pays Hamois pour que le droit de préemption urbain institué sur l'ensemble des zones urbaine et d'urbanisation future de la commune lui soit délégué en vue de régler les affaires communales.

Après acceptation de la délégation du droit de préemption urbain par la communauté de communes du Pays Hamois à la commune, et accomplissement des mesures de publicité conformément au code de l'urbanisme, un registre sur lequel seront transcrites toutes les acquisitions réalisées par voie de préemption ainsi que l'affectation définitive de ces biens sera ouvert à la mairie et mis à la disposition du public conformément à l'article L213.3 du code de l'urbanisme.

MISE EN PLACE DU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE POUR LE PAIEMENT DES LOYERS DES LOGEMENT COMMUNAUX

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante les différents problèmes liés à l'encaissement des loyers des logements communaux chaque mois (oublis, retards, impayés ...). Il propose la mise en place du prélèvement automatique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de permettre aux locataires d'utiliser comme nouveau moyen de paiement le prélèvement automatique à compter du 1^{er} avril 2015
- Précise que ce mode de paiement est une option et qu'il ne peut être imposé
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents et à prendre toutes décisions relatives à cette affaire.

BUDGET PREVISIONNEL 2015

| | Dépenses | Recettes |
|----------------|------------------|------------------|
| Fonctionnement | 375 315.40 euros | 375 315.40 euros |
| Investissement | 135 310.23 euros | 135 310.23 euros |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ADOPTE le budget prévisionnel 2015 tel que proposé par Monsieur le Maire.

QUESTIONS DIVERSES

Adhésion à l'association « Mémoires de nos villages » : 5 voix CONTRE, 3 ABS, 6 POUR.

Valeur du loyer de la BCD : 450.00€ (logement du haut).

Fin de séance à 19h45.

Signatures

Compte-rendu de la séance du 14 avril 2015

Date de convocation : 9 avril 2015

Date d'affichage : 16 avril 2015

Présidence : M. ACQUAIRE

Assistaient à la séance : Mmes WALTON, ACQUAIRE, CLEENWERCK
Mrs ACQUAIRE, ZIENTEK B., FROISSART, DEVENDEVILLE, FENOT, BEAUVOIS,
PARANT

Absents excusés: M. VANDEPUTTE, ZIENTEK S, LEFEVRE (proc. M.DEVENDEVILLE)
ROUSSEAU (proc. M. ACQUAIRE)

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers représentés : 14

Secrétaire de séance : Mme WALTON

INFORMATIONS DIVERSES

- Lecture du compte-rendu de la séance du 10 mars 2015 et adoption.
- Chemin sous la ville : toujours pas remis en état, mais M. Placet a un délai de 2 mois qui n'est pas expiré.
- A partir du 1^{er} juillet 2015, coût des prestations d'urbanisme (pour la commune) : Permis de construire : 270€, certificats d'urbanisme : 54€, permis de démolir : 320€, déclaration préalable : 189€.
- Assurances des véhicules : le préavis n'a pas été respecté, donc les véhicules sont toujours assurés aux AMP pour 2015. Pour les bâtiments communaux, il y a un litige sur la date de réception des avenants (en mars, donc trop tard pour faire jouer la concurrence). Une procédure de conciliation va être lancée (accord du conseil municipal).
- 4 mai 2015 : passage dans la commune d'un inspecteur du cadastre.
- Une bouche d'égout devra être refaite sur la route.
- Le compteur électrique de la salle polyvalente a été changé (compteur standard).

SUBVENTIONS

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident d'attribuer les subventions suivantes (compte 6574) aux associations, sous réserve de réception en Mairie de leurs comptes administratifs de l'année précédente :

Comité des Fêtes : 1 500.00€

Vie Libre : 180.00€

AFR : 2 000.00€ (+ 30% des travaux effectués, plafonnés à 3 000.00€)

ACPG : 400.00€

Club de l'Omignon : 200.00€

ADMR : 400.00€

Association des parents d'élèves (MTDA) : 200.00€

SPA : 0.42€/habitant

Football club d'Estrées-Mons : 40.00€/enfant (16 ans maximum)

Longue-Paume : 40.00€/enfant (16 ans maximum)

Familles Rurales : 40.00€/enfant (16 ans maximum)

AMORTISSEMENTS

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante la nécessité d'amortir les dépenses 2014 concernant l'installation des panneaux FISAC (560€ au compte 2041511).

L'assemblée décide à l'unanimité :

- de fixer la durée d'amortissement à 1 an
- des modifications budgétaires suivantes : Chapitre 011 – compte 61521 : -560€ ; chapitre 042 – compte 6811 : +560€

FONDS D'AMORCAGE POUR LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire Informe les conseillers de la réception d'un avis de paiement de l'ASP Picardie, concernant le fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires pour l'année 2014-2015. Il convient de reverser cette somme (2550€) au SISCO de la Vallée de l'Omignon.

Les conseillers acceptent à l'unanimité le reversement des 2 550€ au SISCO de la Vallée de l'Omignon (compte 657363).

FETES ET CEREMONIES (COMPTE 6232)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessous au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés ;
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos) ;
- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;
- les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur le Maire informe les conseillers des devis reçus des sociétés EIFFAGE et SGREG concernant les travaux de voirie à prévoir dans la commune :

| | SGREG | EIFFAGE |
|------------------------------|-------------|-------------|
| Rue de la Gare (inondations) | 1 224.00€HT | 1 527.00€HT |
| Parking Place du Grand Riez | 3 420.00€HT | 3 186.00€HT |
| Rue de la Brèche | 2 907.00€HT | 2 937.60€HT |
| Rue du Petit Riez | 1 610.25€HT | 2 484.00€HT |

Faute de détails des métrages, la décision est reportée.

QUESTIONS DIVERSES

- Effondrement des murs dans le clos : la commune n'est pas responsable. Juridiquement, le propriétaire est responsable s'il pousse la terre. Le notaire n'est pas obligé de signaler la présence de ces murs dans l'acte de vente.
- Les commissions de Monsieur Remoissonnet (démissionnaire) seront réattribuées lors de la prochaine réunion.
- Fermeture d'une classe dans le RPI : l'inspection académique ordonne la fermeture d'une classe dans le RPI, prétendant que les effectifs sont en baisse alors qu'on dénombre 113 enfants (au lieu de 110 pour cette année). 30 classes seraient supprimées dans la Somme, et 4 seraient maintenues.
- Travaux effectués sur le chemin près de la piste de M. Lefèvre (ets Nuttens), profilage du chemin et étalement du cran : 1 302.60€TTC.

Fin de séance à 19h40.

Signatures

Compte-rendu de la séance du 9 juin 2015

Date de convocation : 2 juin 2015

Date d'affichage : 11 juin 2015

Présidence : M. ACQUAIRE

Assistaient à la séance : Mmes WALTON, ACQUAIRE, CLEENEWERCK
Mrs ACQUAIRE, ZIENTEK B., FROISSART, DEVENDEVILLE, FENOT,
PARANT, ZIENTEK S, LEFEVRE, ROUSSEAU

Absents excusés: M. VANDEPUTTE, M. BEAUVOIS (proc. M. FENOT)

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers représentés : 14

Secrétaire de séance : Mme ACQUAIRE

INFORMATIONS DIVERSES

- Lecture du compte-rendu de la séance du 14 avril 2015 et adoption.
- Regards/Fossés : curage non fait par le syndicat de l'Omignon. Proposition de bloquer les redevances, en accord avec les habitants.
- Achat d'une débroussailleuse.
- Réorganisation/Planification du travail de M. DECOMBLE.
- Balayage de la route et des caniveaux, et contrôle des bouches d'égout par la Sté Cadet.
- Bilan positif du Tour de Picardie. Arrivée prochaine d'un maillot d'une équipe gagnante.

FISCALISATION DE LA CONTRIBUTION AU SIVOS DE LA REGION DE PERONNE POUR L'ANNEE 2015

Monsieur le Maire expose aux conseillers que la commune, adhérente au SIVOS de la région de Péronne, peut s'acquitter de sa contribution selon deux modalités :

- Versement d'une contribution budgétaire inscrite à l'article 6554 (contribution aux organismes de regroupement)
- Fiscalisation de cette contribution, c'est-à-dire recouvrement direct par les services fiscaux auprès des contribuables en complément des trois taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Décide :

- D'acquitter la contribution de l'année 2015 au SIVOS de la région de Péronne dont le montant s'élève à 1 883.40 euros par fiscalisation dans les conditions prévues au 1609 quater et 1636B octies du code général des impôts.

INSTRUCTION DES DEMANDES D'URBANISME

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la loi ALUR du 24 mars 2014 indique la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'urbanisme à partir du 1^{er} juillet 2015.

Le Syndicat Mixte du Pays Santerre Haute Somme a décidé de créer en son sein, un service d'instruction ADS. Dans ce cadre, les communes concernées peuvent adhérer à ce service par voie de convention.

Le service prendra en charge les:

- Permis de construire
- Permis de démolir
- Permis d'aménager
- Déclarations préalables
- Certificats d'urbanisme, article L410-1 a du CU ;
- Certificats d'urbanisme, article L410-1 b du CU ;
- Demandes de modification, de prorogation et de transfert des décisions visées ci-avant ;
- Autorisations de travaux du CCH (Code de la Construction et de l'Habitat) liées à un permis de construire ou déclaration préalable.

L'adhésion de la commune à ce service ADS ne modifie en rien les compétences et obligations du maire en matière d'urbanisme, notamment en ce qui concerne l'accueil de ses administrés, la réception des demandes des pétitionnaires et la délivrance des actes, qui restent de son seul ressort.

Le Maire donne lecture de la convention relative à la prise en charge de l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol par le Syndicat Mixte du Pays Santerre Haute Somme.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Confirme la nécessité de bénéficier d'une prestation de services d'instruction ADS
- Décide d'adhérer au 1^{er} juillet 2015 au service ADS mis en place par le Syndicat Mixte du Pays Santerre Haute Somme
- Approuve la convention relative à la prise en charge de l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols par le Syndicat Mixte du Pays Santerre Haute Somme, annexée à la présente délibération
- Autorise le maire à signer la convention et tout avenant s'y rapportant

COMMISSIONS

Monsieur le Maire informe les conseillers que, suite à la démission de Monsieur Pascal REMOISSONNET, il convient de désigner des remplaçants pour siéger dans les différentes commissions, à savoir : la commission Maison de Retraite, la commission enfance et jeunesse de la Communauté de Communes, le SISCO, le CCAS, la commission (communale) finances.

Après avoir procédé au vote, sont élus :

MAISON DE RETRAITE : Bernard PARANT
ENFANCE ET JEUNESSE : Fabienne WALTON
SISCO : Aurélie ACQUAIRE
CCAS : Fabienne WALTON
FINANCES : Bernard PARANT

TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur le Maire informe les conseillers des devis reçus des sociétés EIFFAGE et SGREG concernant les travaux de voirie à prévoir dans la commune :

| | SGREG | EIFFAGE | CHOIX |
|-----------------------------|--------------|----------------|--------------|
| Rue de la Gare | 1 224.00€HT | 1 527.00€HT | SGREG |
| Parking Place du Grand Riez | 3 420.00€HT | 3 186.00€HT | EIFFAGE |
| Rue de la Brèche | 2 907.00€HT | 2 937.60€HT | SGREG |
| Rue du Petit Riez | 1 610.25€HT | 2 484.00€HT | SGREG |

QUESTIONS DIVERSES

- Vente d'un terrain rue de Brie, possibilité d'effectuer des réserves foncières pour la commune.
- Projet hôtelier de standing (en cours) dans l'ancienne propriété de Monsieur Nouguier, rue de Péronne. Finalisation en septembre.
- Droit de passage, Sci du Dessous : ratification de la convention signée pour un droit de passage au profit de la Sci du Dessous, au niveau du parking de l'agence postale.
- Benne à déchets verts : proposition de mettre une benne à déchets verts dans la commune, une ou deux fois par mois, le samedi pendant 2 heures, avec présence d'un conseiller municipal. A suivre.
- Avis du conseil sur le projet « Amiens Capitale Administrative » : accord unanime.
- Organisation 14 juillet 2015 : jeux (chamboule-tout, tir à la corde, course en sac, pétanque ...), repas à prix coutant (4€ Athies, 6€ extérieurs), bénéfices de la buvette pour le Noël des enfants.
- Arrêté pour l'interdiction de stationnement des gens du voyage dans la commune.

Fin de séance à 20h30.

Signatures

Compte-rendu de la séance du 7 juillet 2015

Date de convocation : 30 juin 2015

Date d'affichage : 9 juillet 2015

Présidence : M. ACQUAIRE

Assistaient à la séance : Mmes WALTON, ACQUAIRE, CLEENEWERCK
Mrs ACQUAIRE, ZIENTEK B., DEVENDEVILLE, FENOT, PARANT, ZIENTEK S,
ROUSSEAU, VANDEPUTTE, BEAUVOIS

Absents excusés: M. FROISSART, M. LEFEVRE

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers représentés : 12

Secrétaire de séance : Mme WALTON

INFORMATIONS DIVERSES

- Lecture du compte-rendu de la séance du 9 juin 2015 et adoption.
- 14 juillet 2015 : 140 personnes inscrites
- 2 fossés ont été curés : chemin sous la ville et rue de Fourques, pour 1 902.00€ TTC (Ets RIPERT & ZIENTEK)
- Une demi-classe a été réattribuée à Athies à la rentrée de septembre 2015.
- Rédaction d'un arrêté de sens unique sur la route de Mons, du cimetière vers la rue de Péronne (sauf engins agricoles et riverains)
- Rédaction d'arrêtés d'interdiction de stationnement dans plusieurs rues
- Remise en état du bâtiment de stockage de M. Decomble
- Travaux salle des fêtes : remplacement des baies vitrées : des devis vont être demandés.

PROPOSITION D'ACHAT D'UN TERRAIN (à huis-clos)

Monsieur le Maire informe les conseillers de la mise en vente d'une parcelle sise rue de Brie, cadastrée ZK 57 (pour une contenance de 86a80ca).

Il expose qu'il serait peut-être judicieux d'acquérir cette parcelle, dans le but de constituer des réserves foncières. Il demande donc aux conseillers de statuer sur l'opportunité de cet achat et, le cas échéant, de faire une offre de prix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire une offre d'acquisition du terrain situé rue de Brie, cadastré ZK57.

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

Ont été tirées au sort :

- Monsieur Nicolas SAUVE
- Madame Morel ép. KAROLAK Brigitte
- Monsieur Franck PRUVOST

TRAVAUX : TROTTOIRS RUE DU DESSOUS

Devis SCREG : 21 189.00€HT (avec constat d'huissier)

Devis EIFFAGE : 21 475.40€HT (sans constat d'huissier).

Les conseillers optent à l'unanimité pour l'entreprise SCREG.

ECLAIRAGE PUBLIC :
REPLACEMENT DES LAMPES A VAPEUR DE MERCURE

Monsieur le Maire informe les conseillers que la directive EUP et son règlement 245/2009 interdisent la commercialisation des lampes à vapeur de mercure (BF), ce qui rend inéluctable le remplacement des luminaires équipés de ces lampes particulièrement énergivores.

A ce jour, la commune d'Athies compte encore 35 luminaires équipés de lampes à vapeur de mercure.

La Fédération Départementale d'Energie (FDE) propose un dispositif permettant l'échelonnement des dépenses sur 5 ans, et une aide de 37.5% de la dépense, plafonnée à 500.00€ HT.

Monsieur le Maire expose le coût par foyer :

- Coût des travaux TTC : 600.00€
- Aide FDE (37.5% + TVA) : 287.50€
- Montant résiduel commune : 312.50€
- Montant à verser à la FDE durant 5 ans : 62.50€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'accepter le remplacement des 35 luminaires équipés de lampes à vapeur de mercure
- De solliciter la FDE 80 pour la mise en place du dispositif optionnel avec échelonnement sur 5 ans de la dépense.

ORGANISATION DU 14 JUILLET 2015

Buvette : M. Beauvois – M. Parant

Service : Mme Acquaire A., Mme Acquaire Y., Mme Cleenewerck

Cuisson : M. Acquaire, M. Rousseau

Tickets: M. Zientek B., Mme Zientek F.

Installation du chapiteau, des tables et des jeux à 7h00 à la salle polyvalente.

QUESTIONS DIVERSES

☐ NEANT

Fin de séance à 20h30.

Signatures

Compte-rendu de la séance du 18 septembre 2015

Date de convocation : 10 septembre 2015

Date d'affichage : 21 septembre 2015

Présidence : M. ACQUAIRE

Assistaient à la séance : Mmes WALTON ; Mrs ACQUAIRE, ROUSSEAU, BEAUVOIS, FROISSART, LEFEVRE, FENOT, PARANT

Absents excusés: M. DEVENDEVILLE, ZIENTEK S., ZIENTEK B., VANDEPUTTE, Mme ACQUAIRE (procuration à M. ACQUAIRE), Mme CLEENEWERCK (procuration à Mme WALTON)

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de conseillers représentés : 10

Secrétaire de séance : Mme WALTON

INFORMATIONS DIVERSES

- Lecture du compte-rendu de la séance du 7 juillet 2015 et adoption.
- Réception d'un chèque de la société Gurdebeke en dédommagement de la casse d'un panneau de signalisation rue de Brie
- Achat de plusieurs panneaux de signalisation (rue de Brie et route de Mons)
- Divers travaux effectués à la mairie par le chantier d'insertion (peinture menuiseries, abribus ...)
- Remerciements de la famille SAUVE (pour le décès de M. SAUVE)
- Bon d'achat offert à Mme Cindy GUERIN
- Accord de la subvention DETR pour les travaux d'agrandissement de la mairie (22 592.25€)

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Opérations de recensement de début 2016 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner :

- M. Guillaume ACQUAIRE : agent recenseur
- Mme Amélie DELPIERRE : agent coordonnateur

MENUISERIES DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire expose aux conseillers les devis reçus pour les travaux de menuiseries de la salle polyvalente :

- Sarl Espaces Aluminium du Vermandois : 8 290.00€ HT (9 948.00€ TTC)
- Eurl All-Travaux.com : 10 640.90€ HT (11 226.15€ TTC)

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du conseil décident :

- De confier les travaux de menuiseries de la salle polyvalente à la société Espaces Aluminium du Vermandois pour un montant de 8 290.00€ HT (9 948.00€ TTC).

NOEL DES ENFANTS

- Achat de jouets pour tous les enfants de la commune
- Pour les enfants dont les parents ne sont pas inscrits en mairie : dépôt d'un courrier avec une date limite d'inscription

CIMETIERE COMMUNAL

Intervention de Mme CAILLOT, mandatée par l'AMF.

416 tombes, 107 en état d'abandon.

Nécessité de mise à jour des archives et plans.

Explication sur la procédure de reprise de concessions (nécessaire, pour la sécurité).

Coût (estimé par la société ELABOR) : 20 603.00€ HT (soit 24 723.60 TTC).

A suivre.

QUESTIONS DIVERSES

- Problèmes de stationnement à voir dans certaines rues de la commune
- Peu de monde aux « Rendez-vous du Fleuve » à Ham
- Passage piéton face à la rue du Calvaire à repeindre.

Fin de séance à 20h30.

Signatures

Compte-rendu de la séance du 13 octobre 2015

Date de convocation : 6 octobre 2015

Date d'affichage : 16 octobre 2015

Présidence : M. ACQUAIRE

Assistaient à la séance : Mmes WALTON, ACQUAIRE ; Mrs ACQUAIRE, PARANT, DEVENDEVILLE, BEAUVOIS, FROISSART, ZIENTEK S., ZIENTEK B., VANDEPUTTE,

Absents excusés: M. ROUSSEAU, FENOT, LEFEVRE, Mme CLEENEWERCK

(procuration à M. DEVENDEVILLE)

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers représentés : 11

Secrétaire de séance : Mme WALTON

INFORMATIONS DIVERSES

- Lecture du compte-rendu de la séance du 18 septembre 2015 et adoption.
- Tracteur : il approche les 3000 heures et a coûté cette année environ 2 200.00€ en réparation. Une réflexion sera menée sur l'opportunité de le revendre et d'en acheter un neuf.
- Départ du Docteur Carton : pas de remplaçant pour le moment. Une demande a été faite à l'ARS et la Sous-Préfecture est avertie de l'urgence de la situation. Des aides peuvent être allouées pour aider un médecin à s'installer.
- Il n'y a plus de prêtre à ATHIES. Le Conseil autorise donc Monsieur le Maire a dénoncer le bail du Presbytère.
- Terrain de Mme PUPPO-CARPENTIER (rue de Brie) : la proposition a été acceptée. Monsieur le Maire a rendez-vous avec les différents partis en novembre.
- Mémoires de nos Villages : Exposition Photos sur le Tour de Picardie (entre autres) les 20 et 21 novembre 2015 à la salle polyvalente.
- Décès de Monsieur Jean-Marc ROUSSEAU. Selon la volonté de la famille, un don sera fait à un organisme.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'ils ont désigné, pour le recensement de 2016, M. Guillaume ACQUAIRE en tant qu'agent recenseur et Mme Amélie DELPIERRE en tant qu'agent coordonnateur.

Il convient de fixer leurs indemnités pour ce travail.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident à l'unanimité :

- De fixer les indemnités comme suit :
 - M. Guillaume ACQUAIRE : 1 100.00€ (mille cent euros)
 - Mme Amélie DELPIERRE : 350.00€ (trois cent cinquante euros)

TAXE D'AMENAGEMENT

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L. 331-14 ;

Considérant que l'article précité prévoit que les communes peuvent fixer des taux différents dans une fourchette comprise entre 1% et 5%, selon les aménagements à réaliser, par secteurs de leur territoire ;

Le conseil municipal décide :

- d'instituer sur toute la commune d'ATHIES un taux de 2.00% à compter du 01 janvier 2016
- d'afficher cette délibération en mairie d'ATHIES

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible. Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption

ORDURES MENAGERES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la Mise en place de la TOMI (taxe ordures ménagères incitative) et ses conséquences. A cet effet, le conseil municipal, à l'unanimité, décident des modifications suivantes :

- Les poubelles du cimetière seront supprimées. Deux composteurs seront installés et des sacs mis à disposition pour les déchets non biodégradables.
- La poubelle de la salle des fêtes sera conservée, mais un chèque de 50.00€ de caution sera demandé, et sera encaissé si le tri n'est pas fait.

QUESTIONS DIVERSES

- Arbre de Noël : le même budget est alloué pour l'achat des jouets des enfants.
-

Fin de séance à 19h40.

Signatures

Compte-rendu de la séance du 10 novembre 2015

Date de convocation : 3 novembre 2015

Date d'affichage : 12 novembre 2015

Présidence : M. ACQUAIRE

Assistaient à la séance : Mmes WALTON, ACQUAIRE, CLEENEWERCK ;
Mrs ACQUAIRE, PARANT, DEVENDEVILLE, BEAUVOIS, FROISSART, ZIENTEK S., ZIENTEK
B., VANDEPUTTE, FENOT

Absents excusés: M. ROUSSEAU, LEFEVRE (procuration à M. ACQUAIRE)

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers représentés : 13

Secrétaire de séance : Mme ACQUAIRE

INFORMATIONS DIVERSES

- Lecture du compte-rendu de la séance du 13 octobre 2015 et adoption.
- **Chasse** : pas de renouvellement des baux de chasse depuis 2009, pas de fermages réclamés depuis 2006. Décision : pas de rétroaction (11 POUR, 2 NON VOTANTS)
- RPC : la commune doit-elle rejoindre le projet de RPC à Monchy-Lagache ? A suivre.
- La commune d'Athies a adhéré à un groupement de commande de la Communauté de Communes du Pays Hamois, concernant une étude d'accessibilité (pour l'église et les écoles). Coût de l'étude : 560€ TTC.
- Logement du presbytère : en attente.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 1ERE CLASSE

Considérant le tableau des emplois précédemment adopté par le Conseil Municipal,
Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique 1ere classe,

Le Maire propose à l'assemblée :

*La création d'un emploi d'adjoint technique 1^{ère} classe, permanent à temps

*Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} janvier 2016 :

| | |
|------------------------|---|
| Filière Administrative | Cadre d'emploi : Adjoints Administratifs Grade : Adjoint Administratif principal 2ème classe Effectif : 1 |
| | Cadre d'emploi : Adjoints Administratifs Grade : Adjoint Administratif 1ère classe Effectif : 1 |
| Filière Technique | Cadre d'emploi : Adjoints Techniques Grade : Adjoint technique 1ère classe Ancien effectif : 0 Nouvel effectif : 1 |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : 12 POUR, 1 CONTRE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

QUESTIONS DIVERSES

- A partir de 2016, les produits phytosanitaires seront très limités. Cette année déjà, le chantier d'insertion est intervenu pour biner au cimetière.
- La fenêtre du logement sis au 22 rue du Dessous a été changée par le chantier d'insertion.

Fin de séance à 20h00.

Signatures